



# MES BIODÉCHETS EN 2024



Que faire de mes biodéchets en 2024 ?  
Quelles solutions pour les habitants de Fontainebleau ?





# SOMMAIRE

1

Présentation du SMICTOM de la Région de Fontainebleau

2

L'obligation réglementaire du tri à la source des biodéchets

3

Les orientations du SMICTOM pour mettre en oeuvre le tri à la source des biodéchets :

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Renforcer le compostage partout et pour tous

Déployer des points d'apport volontaire pour la collecte des biodéchets



# LE SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU



Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Fontainebleau

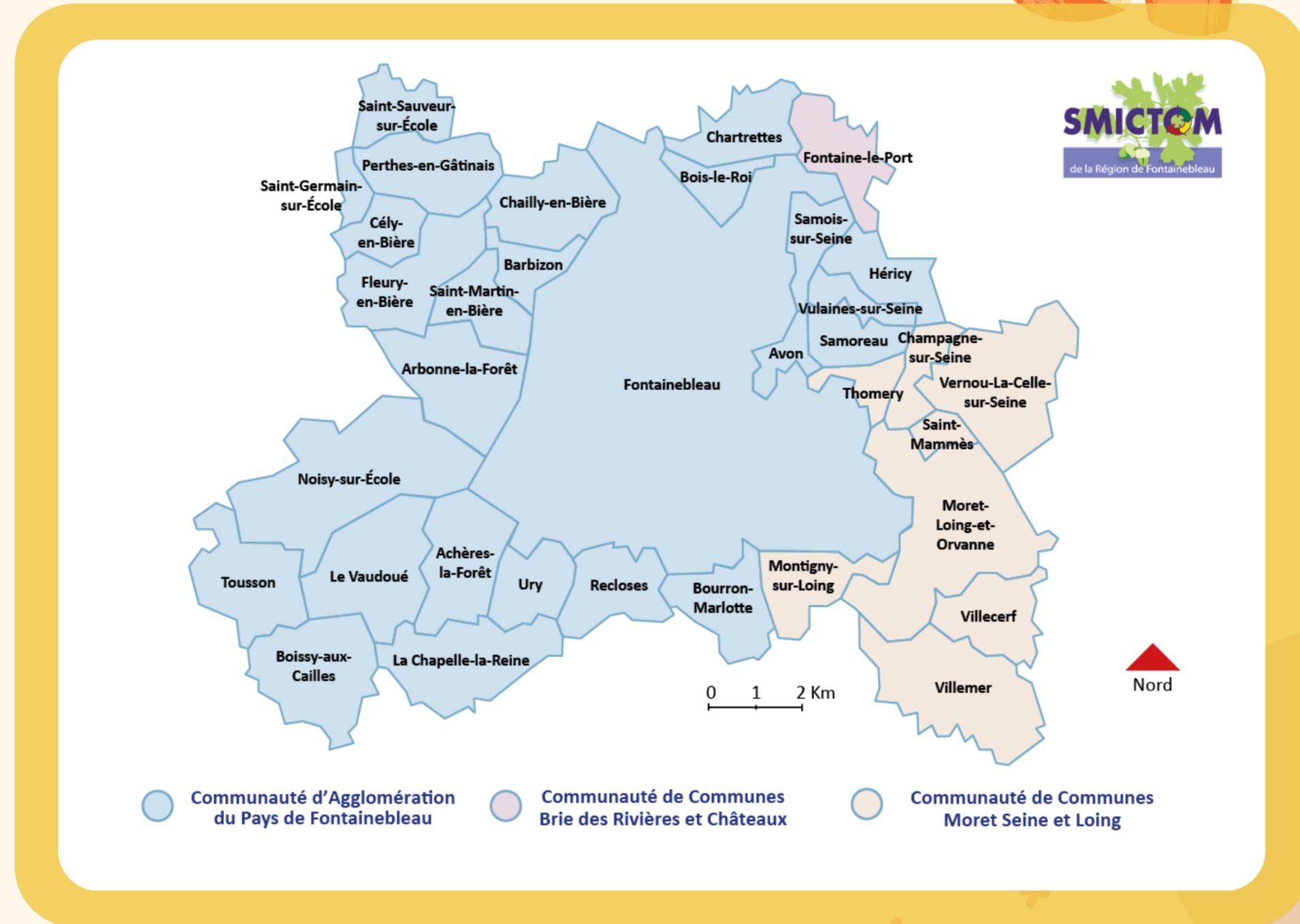
- **35 communes**
- **1 communauté d'agglomération et 2 communautés de communes adhérentes**
- **104 928 habitants**

## Compétences :

-> Collecte des déchets

-> Traitement des déchets (délégué au SMITOM-LOMBRIC, SIREDOM et BEGEVAL)

-> Prévention des déchets (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)



# L'OBLIGATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS



le contenu de notre poubelle



## Biodéchets : KEZAKO ?

Ce sont « les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires » (article L. 541-1-1 du code de l'environnement)

source : ADEME

# L'OBLIGATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS



## Vers une généralisation du tri à la source des biodéchets

« Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation s'appliquera à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets »

(loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite loi AGEC du 10 février 2020)

## Quels objectifs pour le SMICTOM ?

À partir des résultats des caractérisations, la proportion de biodéchets présente dans les ordures ménagères représente **82kg/hab./an**  
La loi nous impose d'atteindre seulement **39 kg/hab./an**

Le SMICTOM doit divertir des ordures ménagères **43 kg/hab./an de biodéchets**



# LES ORIENTATIONS DU SMICTOM POUR METTRE EN ŒUVRE LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS



**LUTTER**  
contre le gaspillage  
alimentaire



**RENFORCER**  
le développement du  
compostage partout et  
pour tous



**DÉPLOYER**  
des points de collecte  
en apport volontaire

**STOP**  
AU GASPILLAGE  
ALIMENTAIRE

# LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

## Pourquoi lutter contre le gaspillage alimentaire ?

« Toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à un endroit de la chaîne alimentaire est perdue, jetée, dégradée » relève du gaspillage alimentaire.

-> Le gaspillage existe tout au long de la chaîne alimentaire.



Plus d'astuces sur notre site internet  
dédié à la prévention des déchets

[www.lasolutioncestvous.fr](http://www.lasolutioncestvous.fr)

## Le gaspillage en chiffre

10 millions de tonnes  
en France

18 milliards de repas jetés  
à la poubelle par an

1,1 million de tonnes  
d'aliments dans les  
restaurants

750 000 tonnes  
d'aliments dans la grande  
distribution

2 millions de  
tonnes chez les  
particuliers

29 kg/hab/an  
dont 7kg de  
déchets encore  
emballés

108 euros par an  
et par personne

source : ADEME



# LE COMPOSTAGE PARTOUT ET POUR TOUS



## Pourquoi composter ?

Le compostage in situ est le mode de valorisation le plus vertueux et le moins coûteux

La pratique du compostage est adaptée à notre typologie d'habitat

Produire un amendement naturel et gratuit

Réduire le volume des ordures ménagères de 30%  
= environ 80kg/hab./an de déchets en moins à collecter et à traiter

Limiter l'arrosage, le désherbage et éviter l'achat de terreau, d'engrais ou de produits phytosanitaires

Enrichir le sol et renforcer la biodiversité de son jardin

Objectifs : équiper 80% des foyers en distribuant 18 000 composteurs  
mettre en place 300 sites de compostage collectif





# LE COMPOSTAGE PARTOUT ET POUR TOUS



## LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Avec livraison et montage à domicile

400 L- 32 €  
78,5 cm x 78,5cm  
hauteur : 75 cm



800 L- 39 €  
100,5 cm x 100,5 cm  
hauteur : 74 cm



400 L- 25 €  
74 cm x 74 cm  
hauteur : 84 cm

600 L- 33 €  
80 cm x 80 cm  
hauteur : 104 cm



Bioseau  
offert



## DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS GRATUITS PAR LA VILLE DE FONTAINEBLEAU

- Première distribution de composteurs dans un quartier pilote.
- D'autres distributions à venir : 1 à 2 opérations par trimestre





# LE COMPOSTAGE PARTOUT ET POUR TOUS



## LE COMPOSTAGE PARTAGÉ EN PIED D'IMMEUBLE

*Le SMICTOM et Compost et Nous vous accompagnent dans la réussite de votre projet*

### SMICTOM

- **Validation de la faisabilité du projet :**
  - > *Nombre de foyers suffisant*
  - > *Matières sèches disponibles*
  - > *Utilisations possibles*
- **Validation des modalités techniques :**
  - > *Dimensionnement de l'équipement*
  - > *Lieu d'implantation*
  - > *Apport en matière sèche*
  - > *Identification de référents dans la résidence*
- **Vote du projet** par l'Assemblée Générale et/ou autorisation du Conseil syndical
- **Fourniture du matériel** de compostage
- **Formation** des référents et des foyers volontaires
- **Suivi du site**

### COMPOST ET NOUS

- **Suivi et entretien du site (2 fois/mois, à ajuster)**
  - > *Brassage du compost*
  - > *Transfert bac apport/bac maturation*
  - > *Mise à disposition du compost mûr*
  - > *Vérification du tri / Correction erreur*
  - > *Maintien de la propreté du site*
- **Communication et sensibilisation**
  - > *Distribution des consignes de tri*
  - > *Animation sur le processus de compostage et l'utilisation du compost*

*Estimation du coût annuel lors de la 1ère visite*



*composteurs collectifs installés à la plaine de la Chambre*



# LE COMPOSTAGE PARTOUT ET POUR TOUS



## LE COMPOSTAGE PARTAGÉ DE QUARTIER (SUR LE DOMAINE PUBLIC)

- **À l'initiative de la Ville de Fontainebleau**
  - > Accès aux composteurs sur inscription préalable en écrivant à [transition.ecologique@fontainebleau.fr](mailto:transition.ecologique@fontainebleau.fr)
- **Fourniture du matériel par le SMICTOM**
- **Suivi des composteurs par l'association Compost et Nous**



*composteurs de quartier au boulevard Damesme*

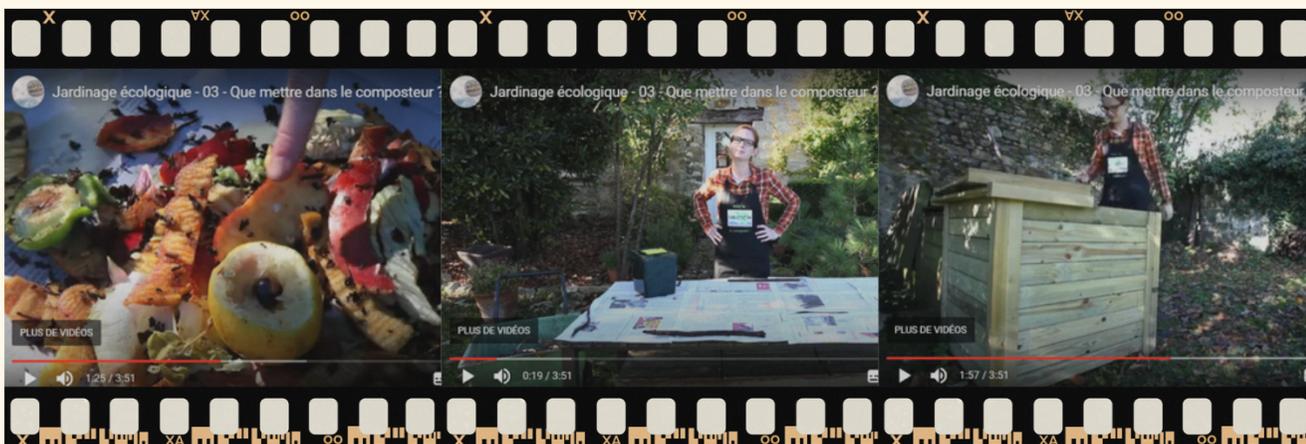




# LE COMPOSTAGE PARTOUT ET POUR TOUS



Nos outils pour vous accompagner



nos vidéos sur notre site internet



scannez moi



les guides ADEME



notre guide compostage

Le numéro vert et le site internet pour toutes questions

Tel : 0800 133 895  
www.smictom-fontainebleau.fr



# LES POINTS DE COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Pour qui ?

- ✓ Solution complémentaire destinée aux habitants

qui ne peuvent pas composter à domicile ou via un site de compostage partagé





# LES POINTS DE COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

## Nos outils pour vous accompagner

Pour accompagner ce changement, les foyers qui le souhaitent pourront obtenir un "kit biodéchets" auprès de la mairie.



mémo tri

## Comment obtenir mon kit ?



Remplir le questionnaire en ligne : <http://bit.ly/3tHln0t>



Se présenter à l'accueil de la mairie avec la confirmation du mail

Scannez moi



# LES POINTS DE COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

**Nos déchets sont des ressources !**

La collecte des biodéchets par l'association Compost et Nous :

✓ Une collecte en mobilité douce (à vélo)

✓ Des biodéchets compostés à Fontainebleau

✓ Du compost accessible localement



# LES POINTS DE COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Que mettre dans la borne de biodéchets ?



Épluchures de fruits et légumes



Coquilles d'oeufs



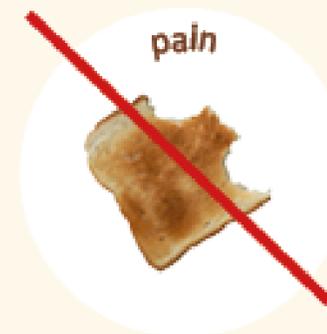
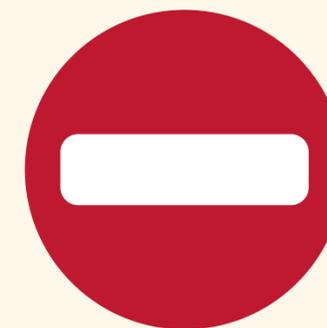
Café avec filtre et thé sans ficelle



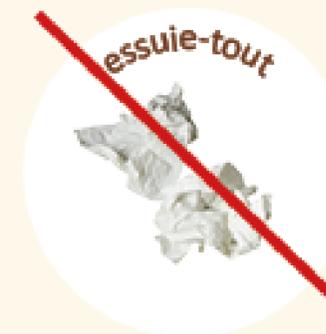
Restes de fruits, noyaux et coquilles



Fleurs fanées



pain



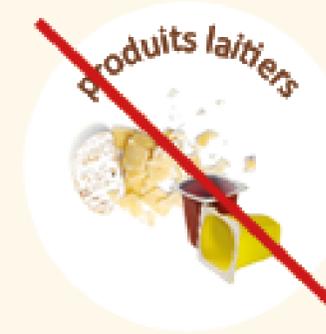
essuie-tout



restes d'assiette



viande et poisson



produits laitiers



coquillages

En vrac, pas de sac Ni plastique, Ni kraft !



# ET LE COÛT ?

## ✓ Pour le compostage

Objectif : équiper **18 000** foyers en **3 ans**

Coût par habitant et par an : **10,21 €/hab./an**

Coût total de l'opération : **1 561 440 €** (sur 3 ans)

## ✓ Pour la collecte en points d'apport volontaire

Objectif : installer **190** bornes sur l'ensemble du territoire en **3 ans**

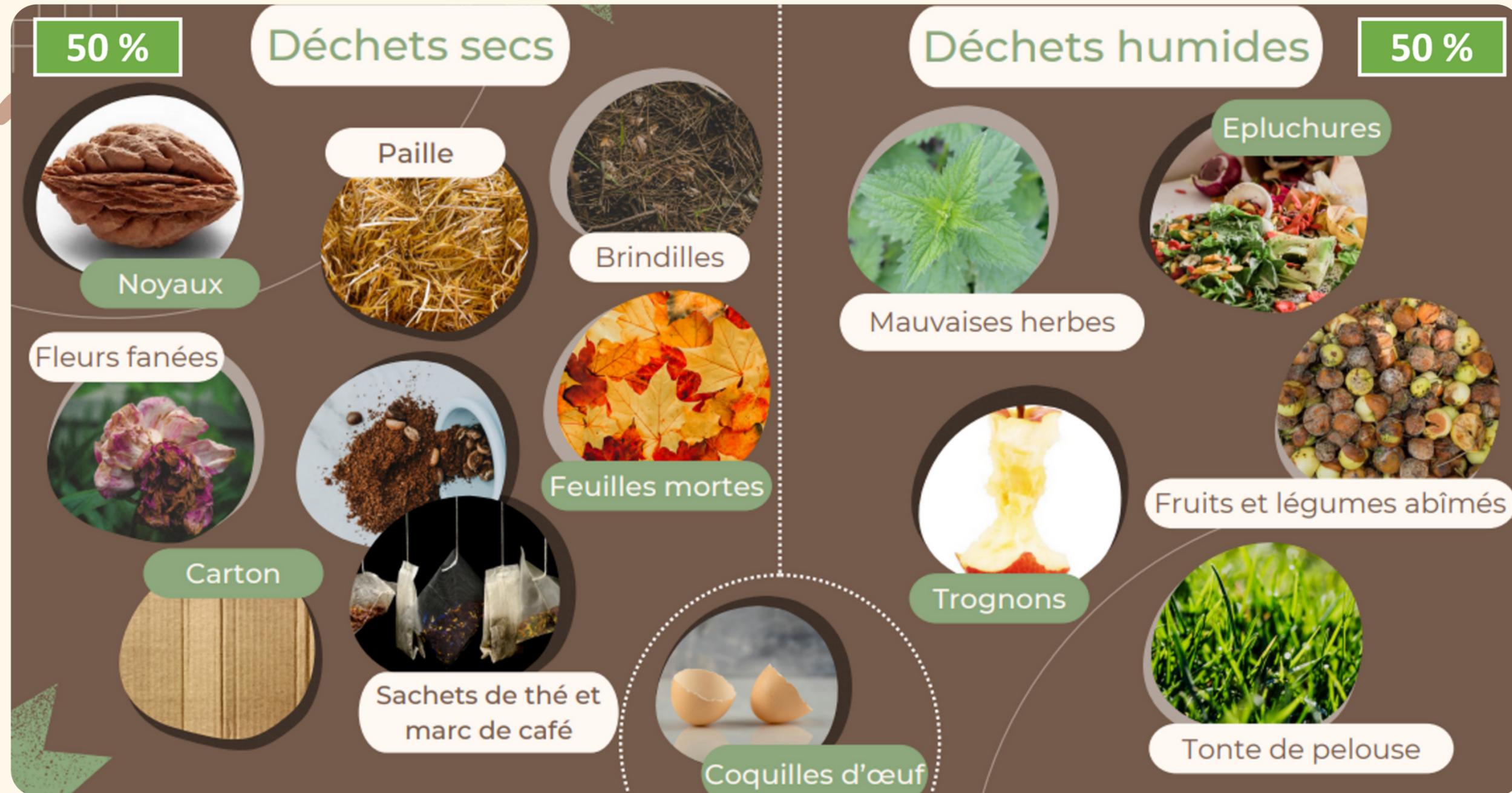
Coût par habitant et par an : **18,61 €/hab./an**

Coût total de l'opération : **2 037 714 €** (sur 3 ans)



# LE COMPOSTAGE PARTOUT ET POUR TOUS

Que mettre dans mon composteur domestique ?



# LE COMPOSTAGE PARTOUT ET POUR TOUS

Comment utiliser mon compost ?



En paillage au pieds des arbres, arbustes vivaces et plantes potagères



Pour enrichir le sol



Pour nourrir les plantes



Pour mes pots et jardinières en mélange avec de la terre végétale



SMICTOM DE LA RÉGION DE  
FONTAINEBLEAU



# DES QUESTIONS ???



Tel. : 0800 133 895  
[www.smictom-fontainebleau.fr](http://www.smictom-fontainebleau.fr)

